

il entendre les régions qui ne dépassent pas nos rives? S'il en devait être ainsi, quel cas faudrait-il faire de l'opinion de ceux qui sont les plus en mesure de se prononcer sur ce qui, même dans son application la plus restreinte, est essentiel à la défense du Canada, à savoir la coopération de la marine et des armées de l'air avec les autres forces, pour la défense de Terre-Neuve, de St-Pierre et Miquelon, îles situées au large des nos côtes? Le projet d'amendement laisserait entendre, semble-t-il, que nous ne pourrions ajouter nos forces navales et nos effectifs de l'air aux forces navales et à l'armée de l'air de la Grande-Bretagne ou de la France pour protéger Terre-Neuve, St-Pierre et Miquelon, dont la protection est essentielle à la nôtre. Que l'ennemi s'empare de Terre-Neuve ou des îles St-Pierre et Miquelon et en fasse des bases de ses opérations, de quelle protection réelle pourra donc jouir le littoral du Canada sur l'Atlantique? Pourtant le projet d'amendement, à moins de l'interpréter tout autrement que ne l'ont fait ceux qui ont déjà pris la parole, nous empêcherait, c'est du moins mon impression, d'affecter notre force navale et notre armée de l'air à cette défense particulière de nos propres côtes canadiennes. J'ose croire que si le comité saisit bien ce point il ne voudra pas modifier le texte de la résolution dans ce sens.

J'ajouterai que plusieurs honorables députés, et c'est très naturel, s'attardent trop à songer à la dernière guerre et oublient, je le crains, de se rendre suffisamment compte des changements apportés depuis et dans les méthodes et dans les objectifs des guerres modernes. Il n'y a pas de comparaison à tenter entre ce qui a pu paraître sage ou non en 1914, et ce qui peut paraître sage ou non en 1939. Toute la stratégie militaire et tous les instruments de guerre ont changé dans l'intervalle. J'imagine que certains honorables députés qui appuient l'amendement ne songent, dans ce projet d'amendement, qu'à l'envoi de forces expéditionnaires outre-mer. Supposons qu'il ne soit aucunement question à l'heure présente de l'envoi d'une force expéditionnaire, et il faudra conclure que le projet d'amendement supprimera toute espèce de coopération effective entre les forces navales et les effectifs de l'air de la Grande-Bretagne et de la France d'une part et, d'autre part, nos forces navales et notre armée de l'air pour la défense du Canada lui-même. Aucun honorable député ne songerait un seul instant, semble-t-il, à limiter de cette façon l'action du Gouvernement pour la défense de notre propre patrie. J'ai donné un exemple pour ce qui est de l'Atlantique, et on pourrait en donner plusieurs autres relativement au Pacifique.

[Le très hon. Mackenzie King.]

J'ajouterai encore que le Gouvernement a exposé sa politique dans le discours du trône qui a déjà été adopté et qu'il en a expliqué les grandes lignes et plus en détail dans le cours du débat sur l'Adresse. J'ai établi nettement, entre autres choses, l'étendue d'une partie des mesures de coopération que nous nous proposons d'accorder immédiatement, et voici en partie ma déclaration:

Certaines mesures de collaboration au point de vue économique, naval et aérien s'imposent évidemment et il y a possibilité de les prendre sans délai. J'ai déjà parlé des mesures d'ordre économique. Les renseignements que nous avons obtenus indiquent que les moyens les plus immédiats et les plus efficaces de collaboration seraient l'expansion rapide des écoles d'aviation, des installations aériennes et navales et l'expédition d'un personnel de l'air aguerri. Nous nous proposons de prendre immédiatement ces mesures.

Cet amendement refuserait au Gouvernement le droit d'aller jusqu'au terme de son programme et aussi, jusqu'au terme du programme que la Chambre des communes l'a autorisé à suivre, en adoptant l'Adresse. L'Adresse a été adoptée et la Chambre a souscrit à la politique du gouvernement qui lui a été exposée en termes précis. Nous n'allons pas maintenant entraver indûment notre ligne de conduite en essayant de refuser au Gouvernement l'autorisation que son programme demande.

Un mot pour conclure. Ceux qui voudraient débattre certaines questions au stage actuel de nos délibérations ont toute ma sympathie, mais je réitère ce que j'ai dit au commencement de la séance. Les soldats tombent déjà par milliers, que dis-je, par centaines de milliers sur les champs de bataille d'Europe. Le conflit gagne rapidement d'autres pays européens que la Pologne. On a attaqué la France et l'Angleterre et l'offensive se développe en haute mer. Je ne trahis aucun secret en disant que les sous-marins sillonnent non seulement l'Atlantique mais aussi le Pacifique. Où seront les avions ennemis d'ici quelques jours, ou ce soir, personne ne le sait. Le moment de faire face à un avion ou à un sous-marin n'est pas celui où l'ennemi est à nos portes, mais bien lorsque l'on peut encore prévenir un torpillage ou une descente chez nous. La députation comprendra, pendant la présente session, la terrible responsabilité qui repose sur le cabinet dans l'exécution de besognes très urgentes. Nous demandons à la Chambre d'apporter la plus grande mesure possible de collaboration, et de nous permettre d'agir et de collaborer aussi promptement que possible. Je prie donc tous les députés, lorsqu'il s'agit d'amendements à un projet de loi, d'être prêts à voter sans délai et d'économiser un temps précieux, car le Canada maintenant est en guerre avec l'Allemagne.